

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et toutes pièces y afférant, au marché de travaux passé avec la sté EJM pour la réalisation des travaux de rénovation du trottoir de la rue des fusillés entre sa partie située rue L. DUHEM et rue LAMARTINE pour un montant de 19 419,45 € TTC.

Cet avenant a reçu l'avis favorable de la CAO réunie le 27 septembre 2013 et porte le marché à 153 474,55 € TTC soit plus 14,48 % du marché initial.

- Décide de prendre en charge la vaccination anti-grippale pour les personnes âgées de 60 à 64 ans.

Par 5 voix pour et 28 contre

- Rejette les motions proposées par le groupe des élus communistes relatives à la réforme des retraites et à la fiscalité.



Le Maire,

C.PILCH



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 30 septembre 2013 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: F. THERET - C. KUBIAK – S. BEAUCOURT - F. THIBERVILLE - C. MEHAIGNERY – A. FLUET.

Après avoir désigné Melle QUINTELIER, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 24 juin 2013, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Abroge la délibération du 24 juin 2013 fixant la liste des emplois éligibles à l'attribution d'une concession de logement et laisse les conditions antérieures perdurer jusqu'au 1^{er} septembre 2015, date butoir pour la mise en œuvre de la modification du régime des concessions de logement,
- Modifie le tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} octobre 2013, suite à l'avancement de grade de quelques agents communaux, en supprimant les postes qu'ils occupaient.
 - Filière sportive : suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet (WATERLOT Cécile)
 - Filière animation : suppression d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet (D'ANDREA Sabrina)
 - Filière médico-sociale : suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet (ROBBE Isabelle)
 - Filière sécurité : suppression d'un poste de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet (HULEUX Eric)
- Décide la création de 2 postes d'emploi d'avenir supplémentaires au sein des services municipaux,
- Décide de confier les registres d'état-civil suivants au service des archives départementales, la commune de disposant pas de moyens de stockage et de préservation de ce patrimoine,

Naissances : 1865 - 1872
1873 - 1879
1880 - 1885
1886 - 1891
1892 - 1896
1897 - 1902

Mariages : 1865 - 1872
1873 - 1885
1886 - 1894
1895 - 1902
1903 - 1908
1909 - 1913

Décès : 1865 - 1872
1873 - 1885
1886 - 1895
1896 - 1904
1905 - 1913

- Décide, dans le cadre de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales de mars 2014, de confier l'opération de libellé des enveloppes au personnel communal et l'opération de mise sous pli à un prestataire externe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie avec la Préfecture concernant la mise sous pli de la propagande électorale
- Fixe à 150 € la redevance de dispersion des cendres suite à la création du site cinéraire dans le cimetière communal et ce, à compter du 1^{er} octobre 2013,
- Abroge le règlement du cimetière municipal datant du 24 octobre 1997,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département dans le cadre de l'opération les « Ch'mins de traverse », opération expérimentale de diffusion culturelle et artistique financée et organisée dans tous les territoires du Département par le Conseil Général du Pas-de-Calais s'appuyant sur les associations et structures municipales,
- Fixe le prix d'entrée pour le concert de Ben MAZUE à 3 €. Ce concert aura lieu le vendredi 6 décembre 2013 à la médiathèque.
- Adopte les prix d'entrée pour les manifestations et spectacles culturels prévus pour l'année 2014,
- Reconduit pour un an, le contrat de programmation entre M. Laurent HUMBERT et la municipalité pour le cinéma « LE TRAVELLING »,
- Fixe les tarifs pour les ciné-goûters qui seront organisés en 2014 comme suit :
 - 4.30 € pour les adhérents
(3.30 € pour la partie cinéma et 1,00 € pour les goûters)
 - 5,40 € pour les non adhérents
(4.40 € pour la partie cinéma et 1,00 € pour le goûter)
- Décide de créer un poste d'agent d'animation culturel vacataire pour dispenser les cours de hip-hop qui auront lieu du 1^{er} novembre 2013 au 30 juin 2014 au complexe sportif Mendès France, fixe le tarif de la vacation à 22,00 € brut par séance, et les tarifs proposés aux adhérents de la manière suivante :
 - Cours d'1h30 : 66 € pour les courriérois
92 € pour les extérieurs
- Adopte le programme des animations de la médiathèque prévues pour 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ou contrats correspondants ainsi qu'à solliciter les subventions éventuelles,

Par 32 voix pour (M. DELECOLLE ne participant pas au vote)

- Décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Club féminin	Déplacement à Berck	450 €
Association Animation du foyer G.Mollet	Déplacement dans la somme	450 €
Ecole Berlinguez	Classe transplantée	2031,54 €
Club de prévention	Subvention de fonctionnement	7228,62 €

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter de la CAHC et d'autres partenaires publics ou privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées pour le changement de la masse filtrante de la piscine,
- Valide la reconduction du projet : « Les p'tits et l'écran » qui a pour but de faire découvrir le 7^{ème} art par la projection de plusieurs films et l'intervention en classe d'un spécialiste de l'image. Un budget de 2 343,50 €

est ouvert, huit classes sont concernées par ce dispositif : 4 de BERLINGUEZ et 4 de Jean MOULIN, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale et l'association « De la suite dans les images » nécessaire à l'intervention,

- Approuve l'accueil des classes de neige pour les élèves des CM2 du 16 au 29 mars 2014 au chalet « les clarines » dans la vallée d'abondance, et adopte les tarifs qui seront appliqués aux familles,

Par 31 voix pour (M. DELECOLLE et C.KUBIAK ne participant pas au vote)

- Vote une subvention de 20 000,00 € à l'association Courrières Assistance dans le but d'assurer la continuité du fonctionnement de l'école des Consommateurs solid'aire.

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire d'une parcelle de 22 m² appartenant au domaine public et mise à la disposition de M. et Mme MARES, qui entretiennent cette parcelle depuis de nombreuses années. La convention d'occupation est conclue pour une durée de 10 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAHC pour la participation financière à l'achat éventuel de colonnes enterrées pour les verres et les déchets,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR concernant les travaux de pose de faux-plafonds acoustiques à l'école J.Moulin. Le coût des travaux est estimé à 19 220 € TTC,
- Adopte le rapport d'activités 2012-2013 de la Société COFELY pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux et autorise M. le Maire à signer avec le CCAS une convention de groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux et du CCAS,
- Adopte le rapport d'activités de la Société SOTRENOR pour l'année 2012,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fond de concours pour réhabilitation des voiries des zones d'activités communales auprès de la CAHC dans le cadre de réfection de la voirie communale située Zone d'Emploi rue des Colombes, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités de versement de ce fonds de concours,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant national à la convention financière ANRU afin de finaliser le dossier de renouvellement urbain du quartier du Rotois,
- Adopte le versement d'une subvention communale de 2 941,00 € à l'association « Maison pour Tous », dans le cadre du Fonds de Participation aux Habitants (F.P.H),
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la convention relative aux conditions de réalisation, de gestion et d'entretien de la liaison nord-sud réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, précisant les obligations réciproques des parties,
- Autorise Monsieur le Maire, après avis favorable de la C.A.O réunie le 27 septembre 2013, à signer l'avenant n°5 et toutes pièces y afférant, au marché de travaux de la rue des colombes passé à l'entreprise EIFFAGE, pour rectification de 2 erreurs matérielles:
 - Erreur de calcul de l'avenant 4 où il faut lire 33 327,74 € TTC et non pas 33 327,14 € TTC,
 - Erreur de décompte du total du marché rectifié pour un montant de 1 400 481,84 € TTC et non de 1.413.796,63 € TTC soit 11,47% du marché initial et non 12,53 % comme initialement validé par le conseil municipal lors de sa séance du 24 juin 2013.
- Autorise Monsieur le Maire, après avis favorable de la CAO réunie le 27 septembre 2013, à signer l'avenant n°8 et toutes pièces y afférant, au marché passé avec la société COFELY, relatif à une erreur concernant l'historique des avenants repris lors du Conseil Municipal du 24 juin 2013.

L'avenant relatif à l'ajout de la salle de sports Breton fait l'objet d'un avenant n°8 compte tenu de l'avenant n°7 précédent relatif au transfert du patrimoine universel de la société SAMEE au profit de COFELY SUEZ.

Par ailleurs le montant cumulé des avenants s'élève à 403 327,85 € H.T et non à 388 799,85 € soit 19,83 % par rapport au marché initial.